



DOSSIER DE PRESSE RENTREE 2012



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Groupe des élus de la Région
Rhône-Alpes

L'AUSTERITE NE PASSERA PAS PAR NOUS !

Après 8 ans d'une gauche régionale sous contrainte des décisions gouvernementales, nous connaissons aujourd'hui une configuration inédite : la gauche détient quasiment tous les pouvoirs.

Les besoins sont grands et les attentes fortes, c'est le moment d'agir !

Les collectivités ont des responsabilités accrues vis-à-vis des citoyen-ne-s qui connaissent des difficultés et il est urgent de repartir des besoins et non des logiques comptables. Plus que jamais nous devons construire l'alternative plutôt que laisser le fatalisme et l'austérité envahir le champ politique et les marchés financiers décider à notre place.

Pourtant le gouvernement pêche par trop de passivité et quand il fait des choix, ils sont pour le moins contestables : ratification du traité européen TSCG, réforme territoriale, absence des questions d'emploi dans la conférence environnementale... A croire qu'il ne prend pas bien la mesure de l'urgence! Les entreprises continuent leur grande braderie des travailleurs (Thales, Ontex, Peugeot, Doux, Diversey...) et rien n'est fait contre les licenciements boursiers.

S'ils ne savent pas où trouver l'argent, nous, on peut !

Cette année encore, nous ne lâcherons pas l'offensive. Les alternatives existent, et le Front de Gauche a des propositions pour les financer y compris au niveau régional : versement transport, pôle bancaire public, taxe sur les actifs financiers... Nous souhaitons ouvrir le débat, dépasser la perspective délétère de l'austérité et infléchir sérieusement à gauche les politiques. Notre groupe prendra des initiatives fortes dans ce sens dans les jours et semaines à venir.

Calendrier de rentrée du groupe:

Fin août : universités d'été des différentes composantes du Front de Gauche

30 août : rentrée du groupe + rencontres presse

14-16 septembre : Fête de l'Huma (interventions des élus dans différents débats)

30 septembre : manifestation nationale contre le traité européen et les politiques d'austérité

4-5 octobre : Assemblée plénière régionale

Fin octobre : Initiative du groupe sur la réforme territoriale avec les élus des collectivités de Rhône-Alpes

Rappel du Vœu adopté lors de l'assemblée régionale 14/15/16 décembre 2011

- Déposé et présenté par le groupe FDG -

POUR LA CREATION D'UN VERSEMENT TRANSPORT REGIONAL DES 2012

EXPOSE DES MOTIFS

Au moment où se déroulent les « Assises nationales du ferroviaire » organisées par le gouvernement jusqu'au 15 décembre prochain ; constatant l'insuffisance chronique des dotations de l'Etat attribuées aux régions pour la gestion des TER.

Le Conseil régional Rhône-Alpes rappelle son souhait de voir évoluer la législation concernant les modalités de financement du TER et ce afin de lui permettre de continuer à assumer pleinement ses responsabilités d'Autorités Organisatrices des Transports tant en fonctionnement, qu'en d'investissement.

Le Conseil régional Rhône-Alpes demande donc au gouvernement de généraliser le dispositif du Versement Transport, qui a déjà fait les preuves de son efficacité en IDF, permettant ainsi à l'ensemble des régions de disposer d'une ressource propre et pérenne participant à l'équilibre du budget transport.

Cette ressource complémentaire aux dotations actuelles permettant également d'atteindre les objectifs du Grenelle de l'environnement avec un développement significatif de l'inter modalité. La recette attendue est estimée entre 71 et 121 millions d'euros.

La Région Rhône-Alpes renouvelle donc son vœu vis-à-vis du gouvernement comme elle l'a fait à deux reprises en décembre 2010 et septembre 2011.

Le Conseil régional Rhône-Alpes demande au gouvernement de modifier la législation sur le financement des transports TER autorisant la mise en place d'un Versement Transport généralisé à l'ensemble des régions dès 2012.

Une part de la contribution des entreprises aux transports (VT) pourrait être ainsi attribuée au profit des régions de la manière suivante :

- un taux régional sur les zones Hors Périmètre de Transport Urbain (PTU), plafonné à 0,3%
- un taux additionnel au versement transport existant dans les Périmètres de Transport Urbain (PTU), plafonné à 0,2%

La loi ainsi modifiée, le Versement Transport Régional (VTR) serait mis en œuvre par délibération du Conseil Régional. Les taux seraient fixés ou modifiés dans la limite maximale de :

- 0,2% en additionnel aux taux existant dans un périmètre de transport urbain,
- 0,3% dans un territoire situé hors périmètre de transport urbain.

Le produit du VTR serait affecté au financement des dépenses d'investissements et de fonctionnement des transports régionaux de voyageurs. Il serait affecté également aux opérations visant à améliorer l'intermodalité avec les transports publics mis en œuvre par d'autres collectivités locales et EPCI ainsi qu'à l'intermodalité entre les transports collectifs et les modes doux de déplacements.

Reprendre le pouvoir aux banques et aux marchés financiers



Taxe sur actifs financiers des entreprises : la justice fiscale au service des territoires

► En bref

Les actifs financiers – en clair les placements boursiers - des entreprises (6000 Milliards d'euros apparaissant au bilan des sociétés résidentes en France) qui seraient taxés nationalement à un taux unique, par exemple de 0,5 %, contribueraient d'une part à désintoxiquer la croissance de ses objectifs financiers et à créer un fonds de péréquation suffisamment doté (30 Mds€/an), affecté intégralement au financement des collectivités en fonction de leur nombre d'habitants et de critères sociaux.

Cela permettrait aux régions, doté ainsi de 6Mds€/an, de jouer sur deux leviers : D'une part, permettre avec ce produit accru de développer les services aux habitants, de l'autre contribuer sur leur territoire à modifier les choix de gestion des entreprises en faveur de l'économie réelle, c'est-à-dire les investissements productifs et l'emploi.

Nous vivons dans une économie financiarisée à outrance devenue invivable pour la plupart de nos concitoyens. Il est parfaitement légitime de chercher à décourager l'accumulation du capital financier, y compris à visée spéculative, dans la mesure où cette accumulation trouve son origine dans le détournement systématique des richesses créées par les seuls travailleurs.

C'est pourquoi il nous semble nécessaire de procéder à une adaptation de la base de la contribution économique territoriale, en y ajoutant, en base imposable, les actifs financiers figurant au bilan des entreprises assujetties. Partant, nous accroissons cette base imposable de la somme astronomique d'environ 6 000 milliards d'euros au niveau national !

Une vraie réforme des finances publiques locales ne peut se résumer à remplacer la taxe professionnelle, laquelle, bien qu'imparfaite, procurait néanmoins des recettes relativement dynamiques, par une cotisation foncière à base étroite et par un complément de taxe sur la valeur ajoutée. Le mécanisme actuel (la contribution économique territoriale) revient d'ailleurs à taxer indirectement les salaires, puisque ceux-ci représentent une part essentielle de l'usage de la valeur ajoutée !

De surcroît, cette contribution ne prend aucunement en compte la réalité de l'activité économique moderne ni la réalité des choix capitalistes des entreprises.

Cette proposition portée par le Front de Gauche est d'autant plus pertinente qu'il faut donner un contenu tangible à la péréquation des ressources entre collectivités territoriales.

Enfin, la prise en compte des actifs financiers peut contribuer à modifier les choix de gestion des entreprises en faveur de l'emploi, des salaires et de l'investissement productif, ce qui n'est pas le moindre des avantages quand on constate à quel point l'économie réelle est actuellement sacrifiée sur l'autel de l'économie financière !

Ainsi, placer les actifs financiers des entreprises dans l'assiette de la contribution économique territoriale et fixer un taux de seulement 0,5 %, engendrera une recette de 30 milliards d'euros au bénéfice des collectivités.

La répartition de cette nouvelle ressource entre les différents types de collectivités, une fois déduit le demi-milliard d'euros nécessaire pour reprendre le montant des fonds de péréquation existants, représente 6 milliards d'euros aux conseils régionaux, 9 milliards aux conseils généraux et 15 milliards aux communes et aux établissements publics de coopération intercommunale.

Reprendre le pouvoir aux banques et aux marchés financiers



Pôle public bancaire et financier : un outil de développement économique au service de l'emploi, des salaires, contre les délocalisations et la spéculation.

► En bref :

La création d'un pôle financier public s'appuie sur la mise en réseau des institutions financières existantes (caisse des dépôts, Crédit foncier, OSEO, CNP, Banque postale) des banques et assurances mutualistes, et la nationalisation de banques et de compagnies d'assurances.

Ce réseau sera chargé d'une nouvelle mission de service public du crédit et de l'épargne au service de l'emploi de la formation et de la croissance, de la préservation de l'environnement, de l'aménagement du territoire.

Son action : Loin de se limiter à un outil d'ingénierie financière, il a pour vocation le financement des investissements d'intérêt général ; le soutien des luttes sociales, en s'appuyant sur de nouveaux droits aux salariés ; le financement des PME, des logements, des collectivités territoriales.

Sa gouvernance : les entreprises, les collectivités territoriales, les salariés, les chômeurs et précaires, les associations de consommateurs et de défense de l'environnement.

Les autres leviers d'actions urgents : interdire les stock option, les LBO, les ventes à découverts, les produits spéculatifs, le recours des collectivités aux emprunts obligataires.

Avec la crise financière et économique, les questions du financement sain de l'économie et du crédit sont au cœur du débat public. Les activités spéculatives continuent de se faire au détriment de la satisfaction des besoins sociaux : les grandes firmes qui désirent spéculer sur les marchés trouvent aujourd'hui plus facilement à emprunter que les PME et entreprises artisanales, lesquelles représentent pourtant 63 % de l'emploi total et 53 % de la valeur ajoutée en France.

C'est d'une nouvelle architecture de financement de l'économie dont notre pays a besoin. Il faut non seulement recloisonner et mieux réglementer les activités financières, mais il faut créer un véritable service public du crédit et étendre le contrôle démocratique et citoyen sur toutes les activités de gestion de l'argent.

Un large pôle public bancaire et financier national sera l'outil d'une politique financière volontariste et saine, qui décide de prêts avantageux (prêts bonifiés) pour les projets utiles d'investissement et interdit purement et simplement les pratiques scandaleuses actuelles.

Il y a urgence à mettre les banques à l'abri des turbulences et des caprices des marchés financiers et à les replacer dans leur cœur de métier, afin de relancer les activités, l'emploi, les salaires, les investissements utiles, l'innovation et la recherche. La monnaie est un bien public. Il est logique que l'argent des banques, l'argent des Français, serve l'intérêt général et non les intérêts des propriétaires des banques.

Banque Publique d'Investissement : les Carences

► **Les missions :** Pas de financement de grands projets, des collectivités territoriales, de l'environnement et des logements ; Les entreprises en difficultés sont écartées ; Pas de nationalisation de banques ; Pas d'interdiction des mécanismes spéculatifs (stocks options, ventes à découverts...), **rien ne change pour le reste du secteur bancaire**

► **La gouvernance :** Il est simplement envisagé de mettre en réseaux les acteurs actuels de la finance publique ; Risque de concurrence entre les régions en cas de régionalisation de la BPI ; **pas de mécanisme de péréquation**

► **Les moyens :** 20 Milliards d'euros doivent être mobilisés au niveau national, c'est peu quand on sait que les seules banques de Rhône-Alpes gèrent plus de 125 Milliards d'€ de dépôts.